

OBJECTIFS DE LA FORMATION

DIPLÔME VISE

L'objectif de cette formation vise la préparation et l'obtention de l'un ou plusieurs des niveaux de la formation d'Assistant-moniteur.

L'Assistant-moniteur est un diplôme à 3 niveaux de compétences différents donnant chacun à son titulaire des prérogatives pour participer à l'encadrement de son club en sécurité et d'aborder les fondamentaux en matière de fonctionnement d'un club, des primo-apprentissages et d'initiation en natation course, eau libre, natation synchronisée, plongeon et water-polo.

Il exerce son activité au sein d'une structure de la Fédération Française de Natation (FFN).

La certification fédérale bénévole de l'Assistant-moniteur sportif de natation est délivrée :

1. soit par la voie de la formation ;
2. soit par la validation des acquis de l'expérience ;
3. soit par la voie de l'équivalence.

Ces modalités peuvent être combinées et cumulées entre elles.

La Fédération française de natation se réserve le droit de ne pas ouvrir la VAE ou les procédures d'équivalence.

ATTENTION LE NOMBRE DE PLACES EST LIMITÉ À 18 STAGIAIRES SUR LA FORMATION

METIER VISE

Ce diplôme fédéral est un diplôme bénévole, il n'est pas rattaché à un niveau de diplôme au regard du cadre national des certifications professionnelles. **Il ne permet pas à son titulaire d'exercer ses missions contre rémunération.**

La loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a étendu le contrôle d'honorabilité aux arbitres et juges, aux surveillants de baignades d'accès payant et aux intervenants auprès de mineurs au sein d'un

Établissement d'Activité Physique et Sportive (EAPS). Ainsi, Les éducateurs sportifs bénévoles (les exploitants d'EAPS et les arbitres et juges) sont actuellement soumis aux mêmes obligations légales d'honorabilité que leurs homologues professionnels. Les titulaires des différents niveaux de l'Assistant-moniteur devront donc répondre à cette obligation d'honorabilité. Le contrôle de cette honorabilité sera effectué par croisement de la base des certifiés fédéraux avec celle du Ministère de tutelle.

LE DOSSIER D'INSCRIPTION

Le dossier envoyer par mail :

secretariat@erfanpaysdelaloire.fr

AU MINIMUM 2 SEMAINE AVANT LA DATE DE DEBUT DE FORMATION

(ou à déposer/envoyer au format papier) à :

ERFAN Pays de la Loire

44 rue Romain Rolland - 44000 NANTES

DATES À RETENIR

Date limite d'inscription : **en fonction du département**

Date du positionnement : **en fonction du département**

Date de début formation : **en fonction du département**

Date de fin formation : **en fonction du département**

CONTACTS

RÉFÉRENTS FORMATION PARCOURS DU M.S.N.

Lucas THIBAUT : site NANTES

Tél : 02.51.13.48.80

Mail : secretariat@erfanpaysdelaloire.fr

ERFAN PAYS DE LA LOIRE

Maison des Sports

44 rue romain rolland - 44000 NANTES

SIRET : 39231452200047 CODE APE : 9312Z

n° déclaration : 52440503244

Association loi 1901 déclarée auprès du Préfet de la Région

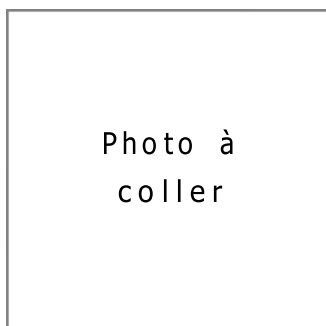


Assistant Moniteur niveaux 1-2-3

Je soussigné(e)

NOM :

Prénom :



CADRE RÉSERVÉ À L'ERFAN

Date du cachet de la poste :

Dossier reçu/déposé le :

Dossier : COMPLET INCOMPLET

Pièces en attente :



LIGUE PAYS DE LA LOIRE
FFNATATION
E.R.F.A.N.

Maison des Sports - 44 rue Romain Rolland - 44000 NANTES
SIRET : 39231452200047 - CODE APE : 9312Z - n° déclaration : 52440503244
Tél : 02.51.13.48.80 - Port : 07.63.79.92.01
Mail : secretariat@erfanpaysdelaloire.fr - Site : <https://erfanpaysdelaloire.fr>



FICHE ADMINISTRATIVE - PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT

Seuls les dossiers complets seront pris en compte

NOM :		Prénom :		
DOSSIER COMPLET <input type="radio"/>		DOSSIER INCOMPLET <input type="radio"/>		Cadre réservé à l'ERFAN
<input type="radio"/>	Le présent dossier de candidature complété			<input type="radio"/>
<input type="radio"/>	Une photocopie de votre carte nationale d'identité recto/verso ou passeport en cours de validité. Si vous êtes étranger, une photocopie de votre titre de séjour en cours de validité			<input type="radio"/>
<input type="radio"/>	L'attestation de licence FFN de la saison en cours			<input type="radio"/>
<input type="radio"/>	L'avis du président du club et engagement du tuteur			<input type="radio"/>
<input type="radio"/>	L'engagement tuteur de la structure d'accueil			<input type="radio"/>
<input type="radio"/>	Deux photos d'identité récentes			<input type="radio"/>
<input type="radio"/>	Une attestation d'assurance « responsabilité civile » en cours de validité.			<input type="radio"/>
<input type="radio"/>	Extrait de casier judiciaire bulletin n°3 vierge datant de moins de 3 mois			<input type="radio"/>
<input type="radio"/>	L'attestation A4 de la sécurité sociale (pas de copie de carte vitale)			<input type="radio"/>
<input type="radio"/>	Un certificat médical attestant de la capacité à suivre la formation			<input type="radio"/>
<input type="radio"/>	Si titulaire du BNSSA, le diplôme initiale et à jour (si plus de 5 ans)			<input type="radio"/>
<input type="radio"/>	Si mineur, la fiche sanitaire et l'autorisation parentale			<input type="radio"/>
<input type="radio"/>	L'attestation sur l'honneur signée			<input type="radio"/>
<input type="radio"/>	Une attestation de prise en charge des frais pédagogiques (uniquement si votre club ou un organisme financeur prend en charge les frais pédagogique)			<input type="radio"/>
<input type="radio"/>	La fiche financement de la formation			<input type="radio"/>
<input type="radio"/>	Un chèque de 15€ correspondant aux frais administratifs d'inscription, à l'ordre de « ERFAN Pays de la Loire » (non remboursé en cas d'annulation d'inscription)			<input type="radio"/>
<input type="radio"/>	Un chèque de caution correspondant à 30% du montant de la formation à l'ordre de l'ERFAN pays de la Loire			<input type="radio"/>
<input type="radio"/>	Copie du diplôme de formation PSC1 (obligatoire à partir de l'Assistant Moniteur 2)			<input type="radio"/>



FICHE DE RENSEIGNEMENT

RENSEIGNEMENTS

NOM :

NOM de jeune fille :

Prénom :

Né(e) le :

À :

Département naissance :

Nationalité :

Adresse :

Code Postal :

Commune :

Tél. portable :

Email :

Êtes vous en situation de handicap - *bénéficiaire de la loi février 2005 CDAPH (ancienne reconnaissance COTOREP), victime d'accident du travail ou maladie professionnelle, titulaire de la carte d'invalidité, titulaire de la pension d'invalidité, pensionné(e) de guerre, titulaire de l'AAH (joindre le justificatif) :*

- oui*
 non

VOTRE CLUB

Nom du club :

N° de licence :

COUVERTURE SOCIALE

CPAM personnelle (*n° sécurité sociale*) :

CPAM parents (*ayant droit - n° sécurité sociale*) :

Sécurité Sociale Etudiante (*nom*) :

Mutuelle (*nom*) :

VOTRE SITUATION

O Salarié(e) - si oui type de contrat

CDI CDD Autre

Raison sociale - adresse de l'employeur et interlocuteur (*nom, fonction, mail*) :

O Demandeur d'emploi

O Inscrit Pôle Emploi *Oui* *Non*

O Etudiant (*préciser*)

O Autre situation (*préciser*)

INFORMATION

En vertu de l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, l'ERFAN Pays de la Loire, vous informe que votre identité, vos résultats d'examen et éventuellement votre photographie pourront être mis en ligne sur le site internet de l'ERFAN.

Si vous vous opposez à cette mise en ligne, merci de cocher la case suivante



CURSUS - merci de remplir via le lien : [CLIQUEZ ICI](#)

VOTRE CURSUS DE FORMATION SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE

Suivi d'études scolaires jusqu'en classe de :

3ème

2nde

1ère

Terminale

Diplôme scolaire le plus haut obtenu :

Année d'obtention :

Suivi d'études universitaires :

oui

non

Si oui, lesquelles :

Diplôme universitaire le plus haut obtenu :

Année d'obtention :

Suivi de formations professionnelles :

oui

non

Si oui, lesquelles :

Titre professionnel le plus haut obtenu :

Année d'obtention :

VOTRE CURSUS DE FORMATION (joindre impérativement une copie des diplômes obtenus)

- Diplômes fédéraux (précisez)
- Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique (recyclage si nécessaire)
- Diplôme du BPJEPS AAN ou possession d'un autre BPJEPS
- Autre (précisez) :

VOTRE PRATIQUE DE LA NATATION

Faites-vous de la compétition ? oui non

Connaissez-vous votre niveau de performance sur 50m Nage Libre ? oui non

Si oui, précisez :

VOTRE EXPÉRIENCE DANS L'ANIMATION

Possédez-vous une expérience dans l'animation ?

oui

non

Si oui, précisez :

LES ASSISTANTS MONITEURS

3 DIPLÔMES



ASSISTANT MONITEUR **NIVEAU 1**

**J'aide à l'encadrement
du groupe**
d'un éducateur qualifié de mon
club.



ASSISTANT MONITEUR **NIVEAU 2**

J'encadre
sous la responsabilité et en présence
d'un éducateur qualifié
**un groupe de l'école de
natation autour des bases de
l'apprentissage sportif.**



ASSISTANT MONITEUR **NIVEAU 3**

J'encadre
sous la responsabilité et en présence
d'un éducateur qualifié
**un groupe autour des
fondamentaux d'une
discipline.**

QUEL PARCOURS SOUHAITEZ-VOUS SUIVRE ?

- Assistant Moniteur 1
- Assistant Moniteur 2 (*accessible uniquement si Assistant Moniteur 1 obtenu*)
- Assistant Moniteur 3 (*accessible uniquement si Assistant Moniteur 1 et 2 obtenu*)
- Assistant Moniteur 1-2-3

Coché le (ou les) parcours que vous souhaitez suivre



FINANCEMENT DE LA FORMATION

Financement personnel *(cocher les cases correspondantes)*

Je soussigné(e)

Certifie n'avoir aucune prise en charge du coût de la formation pour laquelle je m'inscris. Je m'engage à prendre personnellement en charge, dans leur totalité, les frais de formation *(nous contacter pour le devis)*.

Dans tous les cas, demander un devis à l'ERFAN en indiquant vos coordonnées. Devis à retourner signé avec la mention « Bon pour Accord ».

Joindre à son inscription le coût de la formation en 2 ou plusieurs chèques. Le 1er d'un montant équivalent à 30% du coût total de la formation, sera encaissé à l'entrée et le solde en un ou plusieurs chèques sera encaissé en cours de formation *(dans la limite de la date de fin de formation)*. Les chèques sont établis à l'ordre de « ERFAN Pays de la Loire ».

Financement Employeur OPCO ... *(compléter obligatoirement l'attestation de prise en charge)*

Le financement de la formation sera pris en charge par :

- l'OPCO
- Contrat d'Apprentissage ou contrat de professionnalisation. Joindre impérativement la copie de votre dossier de demande de prise en charge auprès d'un OPCO (AFDAS ...)

Je soussigné(e)

Certifie l'exactitude des renseignements indiqués ci-dessus et des pièces fournies.

Fait à

le,

Signature



ATTESTATION DE PRISE EN CHARGE

À compléter dans tous les cas de prise en charge

*Toute rature, surcharge ou omission sur ce document entraînera le retour du dossier et le retard de l'inscription.
L'attestation de prise en charge doit être remplie par l'employeur ou la personne le représentant.*

NOM ou raison sociale de l'employeur :

Numéro de SIRET :

Code APE :

Adresse de facturation du soussigné :

Code Postal :

Ville :

Tél. :

Port. :

Courriel :

@

Dossier suivi par :

Le soussigné s'engage à régler à l'ERFAN Pays de la Loire souscrite au bénéfice de :

(NOM et Prénoms du stagiaire)

pour un montant total de

€ *(indiquer ci-dessous la somme en toutes lettres)*

La partie ci-dessous ne concerne que les formations prises en charge par un employeur dans le cadre de la formation professionnelle continue.

Si ce dernier a demandé une prise en charge directe du coût de la formation à un opérateur de compétences (OPCO) et obtenu de sa part une confirmation écrite, dûment datée et signée, qu'il joindra alors au présent dossier, il indique ci-dessous les coordonnées de l'organisme. Dans le cas contraire, il est inutile de compléter cette partie.

NOM de l'OPCO :

N° SIRET :

Dossier suivi par :

Tél :

Courriel :

Adresse de facturation de l'OPCO :

À l'égard de l'ERFAN Pays de la Loire de la Ligue Natation Pays de la Loire, l'employeur reconnaît être débiteur en dernier ressort du coût de l'inscription (*qu'il s'engage à régler en signant la présente attestation*), dans l'hypothèse où l'OPCO n'assurerait pas tout ou partie de son financement, notamment dans le cas d'une assiduité discontinuée ou incomplète du stagiaire. Le paiement de la totalité des droits d'inscription, non encore acquittés six mois après l'action de formation, sera réclamé au réel débiteur.

L'employeur à

le,

cachet et signature

Le cachet et la signature originaux sont exigés sous peine de nullité de la prise en charge. Le titre de paiement doit être libellé à l'ordre de « ERFAN Pays de la Loire »



FORMULAIRE EXIGÉ POUR TOU(E) CANDIDAT(E) À LA FORMATION D'ASSISTANT MONITEUR

Je soussigné(e) _____ autorise l' École Régionale de Formation aux Activités de la Natation des Pays de la Loire à utiliser mon image pour la promotion de l'établissement et pour toutes ses productions sur les différents support de communication connus ou à venir.

- OUI
- NON

À _____ le,

Signature
suivi de « bon pour autorisation »



Pourquoi souhaitez-vous faire cette formation et quelles sont vos attentes ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....



STRUCTURE D'ACCUEIL

Si vous avez déjà pris des contacts avec des structures, merci de remplir les documents suivants. Ces informations n'ont pas un caractère obligatoire. Si vous n'avez pas de contact, nous nous chargerons de vous mettre en relation avec nos partenaires.

Nous attirons votre attention sur le fait que La Ligue de Pays de la Loire de Natation fonctionne avec un réseau de partenaires établi en Pays de la Loire, le choix des structures reste à son entière discrétion.

L'alternance : Les cours théoriques occuperont une partie de la semaine, l'autre partie étant dévolue aux stages en structures d'accueil et à la FOAD.

ENGAGEMENT TUTEUR - CLUB

NOM, Prénom du tuteur :

Téléphone :

Nom du Club :

Courriel :

Je soussigné(e)

titulaire du diplôme suivant

n° de diplôme

et n° de la carte professionnelle

M'engage à assurer la fonction de tuteur pendant la formation Parcours

(M.S.N.) de :

Date et signature du tuteur :

Date, signature du Président et tampon club

ENGAGEMENT DU PRÉSIDENT(E) DU CLUB

NOM, Prénom du président(e) :

Téléphone :

Nom de la structure :

Courriel :

Je soussigné(e)

Président(e) du club

donne mon accord pour accueillir

lors de son stage pédagogique du

Parcours (M.S.N.) au sein du club

, club FFN engagé

dans la démarche ENF.

Avis (précisant l'engagement et/ou l'expérience du stagiaire au sein du club, dans le domaine de l'enseignement et de l'animation) :

Je déclare prendre en charge la formation du stagiaire

Le _____, à _____

Signature du Président(e)



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

INFORMATIONS

Vous allez intégrer une formation Assistant Moniteur. Elles s'intègrent avec des professions réglementées, et à ce titre vous devez prendre connaissance des informations qui suivent :

Selon l'Article R.212-87 du Code du sport « Toute personne suivant une formation préparant à un diplôme, un titre à finalité professionnelle ou un certificat de qualification qui souhaite exercer l'une des fonctions mentionnées au premier alinéa de l'article L.212-1 doit en faire préalablement la déclaration au préfet du département dans les conditions prévues à l'article R.212-85 ». Le préfet délivre une attestation de stagiaire (décret n°93-1035 du 31 août 1993, art.13-1). Selon les articles L 133-6, L. 227-10 et R. 227-3 du code de l'action sociale et des familles, personne ne peut exercer une fonction, à quelque titre que ce soit, en accueil collectif de mineurs, s'il a fait l'objet d'une mesure administrative de suspension / d'interdiction d'exercer ou d'une condamnation pénales incompatibles avec ces fonctions.

L'ERFAN s'assure du droit des stagiaires à encadrer des publics lorsque ces derniers font une demande de carte professionnelle auprès de la Préfecture de leur département

ATTENTION : les infractions de moins de 2 ans peuvent ne pas être inscrites sur votre bulletin de casier judiciaire n°3, mais uniquement sur le n°2. Ce dernier ne peut être délivré qu'à certaines administrations ou certains organismes pour des motifs précis.

C'est pourquoi, pour entrer en formation Assistant Moniteur vous devez attester sur l'honneur n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation (vol, détention de produits stupéfiants, emprisonnement...) de nature à interdire l'exercice de la profession de Maître-nageur Sauveteur.

Merci de compléter, **de façon manuscrite**, l'attestation ci-après

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) Madame, Monsieur, (*NOM, Prénoms*)

Né(e) le _____ à _____ (*lieu de naissance et n° département*)

affirme n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation* (*réf. à l'art. L.212-9 du Code du Sport pour les BPJEPS Sport*) de nature à m'interdire l'exercice de la profession d'éducateur(trice) sportif(tive).

Fait à _____, le _____ Signature de l'intéressé(e) - NOM Prénom

Si mineur : Signature représentant(e) légal(e) - NOM Prénom

Atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus.

TRÈS IMPORTANT. Le Service Réglementation de la SDJES fera une demande du bulletin n°3 du casier judiciaire. Si celui-ci révèle l'existence d'une interdiction d'exercer les fonctions mentionnées au premier alinéa de l'article L.212-1 à titre rémunéré ou bénévole, l'attestation de stagiaire ne vous sera pas délivrée et le centre en sera informé. Toute fausse déclaration entraînera l'exclusion immédiate de la formation.



AUTORISATION PARENTALE *(pour les mineurs)*

Je soussigné(e) _____ responsable légal de l'enfant
l'autorise à participer à la formation organisée par l'ERFAN des Pays de la Loire, à pratiquer des activités physiques autres que la natation et à prendre le mode de transport mis en place par les organisateurs.
J'autorise également le médecin consulté en cas d'urgence à pratiquer toute intervention médicale, chirurgicale ou d'anesthésie que nécessiterait l'état de santé de mon enfant.

NOM et Prénom du responsable légal :

Date :

Signature :



FICHE SANITAIRE *(pour les mineurs)*

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles pour le séjour de l'enfant. Elle évite de vous démunir de son carnet de santé.

LE MINEUR

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Sexe :

Fille

Garçon

LES VACCINATIONS *(se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant)*

Vaccins obligatoires	Oui	Non	Date dernier rappel	Vaccins recommandés	Oui	Non	Date
Diphtérie				BCG			
Tétanos				Coqueluche			
Poliomyélite				Hépatite B			
				Pneumocoque			
				Meningocoque			
				Rougeole, Oreillon, Rubéole			
				Autre			

Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical de non-contre-indication.

Attention : le vaccin anti-tétanique ne présente aucune contre-indication.



RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT LE MINEUR

Le mineur suit-il un traitement médical pendant la formation ?

- oui
- non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice).

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

Le mineur a-t-il déjà eu les maladies suivantes :

- Rubéole
- Coqueluche
- Varicelle
- Rougeole
- Angine
- Oreillon
- Rhumatisme
- Otite
- Scarlatine

Allergies :

- Asthme
 - Médicamenteuse
 - Alimentaire
 - Rhumatisme
- Précisez la cause de l'allergie et la conduite à tenir (si automédication, le signaler) :

RECOMMANDATIONS

Indiquez les difficultés (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation ...) en précisant les dates et précautions à prendre :

Le mineur porte-t-il des lentilles, des lunettes, des prothèses auditives, des prothèses dentaires précisez :



RESPONSABLES LEGAUX

Responsable légal 1 :

NOM :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Tél :

Mail :

Responsable légal 2 :

NOM :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Tél :

Mail :



LIGUE NATATION PAYS DE LA LOIRE École Régionale de Formation aux Activités de la Natation (ERFAN)

Maison des Sports - 44 rue romain rolland - 44100 NANTES

Stéphanie CAZAL : Référente administrative, Référente handicap, Coordinatrice BPJESAAAN LRY : 02.51.13.48.80

Yann BROCHEN : Coordinateur, Référent formations MSN, BF4, DEJEPS : 02.51.13.48.80

Lucas THIBAUT : Coordinateur, Référent formations BPJESAAAN LVL, MSN par BLOC, BNSSA : 02.51.13.48.80

Christophe BODIN : Directeur Ligue et ERFAN, Responsable Pédagogique : 06.61.26.72.04

Courriel : secretariat@erfanpaysdelaloire.fr Site internet : erfanpaysdelaloire.fr

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente régissent les rapports entre la Ligue de natation Pays de la Loire (LNPD), son centre de formation l'ERFAN Pays de la Loire et son client, dans le cadre d'une prestation de formation et prévalent sur tout autre document. Toute inscription est soumise aux présentes conditions générales de vente sauf dérogation formelle et expresse de la l'ERFAN Pays de la Loire. Le client déclare les accepter sans réserve. Les présentes conditions générales de vente sont prises en application notamment des articles L 6353-1 et suivants du code du travail sur la formation professionnelle.

Définitions

Client : personne physique ou morale passant une commande de formation auprès de l'ERFAN Pays de la Loire

Stagiaire : client ou personne issue du client et participant à la formation commandée.

Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des formations intra et inter-entreprises délivrées par l'ERFAN Pays de la Loire contenues dans la présente convention.

Contractualisation

Toute inscription à une formation doit être réalisée par le formulaire d'inscription en ligne. Les pièces complémentaires et le règlement de la formation sont à adresser ensuite par courrier à l'adresse suivante :

LIGUE DE NATATION DES PAYS DE LA LOIRE

ERFAN Pays de la Loire

Maison des Sports 44 rue Romain Rolland

44100 NANTES

Une confirmation tenant lieu de convocation est adressée par mail au responsable de l'inscription,

accompagnée du programme précisant les dates, lieux et horaires.

Une convention de formation en double exemplaire est transmise par mail, à charge pour le responsable de l'inscription de la retourner dûment signée le premier jour de formation au plus tard.

L'ERFAN Pays de la Loire se réserve la possibilité de sous-traiter tout ou partie des prestations dans le respect des dispositions des présentes conditions générales de vente.

Supports pédagogiques

Les supports quels qu'ils soient sont strictement personnels à l'ERFAN Pays de la Loire et sont protégés par les dispositions du code de la propriété intellectuelle. Le client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations de l'ERFAN Pays de la Loire ou à des tiers les dits supports sans un accord écrit préalable de l'ERFAN Pays de la Loire.

Confidentialité

L'ERFAN Pays de la Loire s'engage à respecter le caractère confidentiel des renseignements écrits ou verbaux que le client aura pu lui transmettre dans le cadre de ses prestations de formation ou lors de son inscription.

Responsabilité

L'ERFAN Pays de la Loire s'engage à réaliser les prestations de formation avec tout le soin et la compétence dont elle dispose et dans le cadre d'une obligation de moyens. La responsabilité de la LNPD ou de l'ERFAN Pays de la Loire ne pourra être engagée que sur la faute prouvée et exclusive de l'ERFAN Pays de la Loire.

L'ERFAN Pays de la Loire n'est pas responsable des objets et effets personnels des stagiaires ni des dommages causés au matériel du client. L'ERFAN Pays de la Loire ne sera en aucun cas responsable de tout dommage indirect, matériel ou immatériel, consécutif ou non, tel que préjudice commercial ou financier, perte de clientèle, perte d'image de marque, perte de commande, trouble commercial quelconque, perte ou destruction totale ou partielle des données du fichier client, ainsi que toute action émanant de tiers.

Sans préjudice de ce qui précède, la responsabilité de l'ERFAN Pays de la Loire, dans l'hypothèse où elle serait mise en jeu au titre de ses prestations de formation, est expressément limitée au prix effectivement acquitté par le client au titre de la prestation de formation concernée.

L'ERFAN Pays de la Loire déclare être titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile professionnelle garantissant toutes les conséquences pouvant résulter directement de ses activités professionnelles.

Annulation par le client

Toute demande d'annulation peut être faite par le client, sans frais et avec remboursement des sommes payées hors frais d'inscription, si cette annulation parvient à l'ERFAN Pays de la Loire, par mail avec accusé de réception au plus tard 5 jours ouvrés avant le début de la session de formation.

Toute formation commencée est dûe en totalité.

Toutefois, si l'annulation est motivée par un cas de force majeure, le client pourra reporter son inscription sur une session ultérieure sans coût supplémentaire. Si l'impossibilité résulte d'un problème de santé, le client devra présenter un justificatif médical.

Délais de rétractation

A compter de la signature du contrat/convention de formation, le stagiaire dispose d'un délai de dix jours pour se rétracter, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Ce délai est porté à quatorze jours dès lors que le contrat est conclu à distance, à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement (Article L. 6353-5 du Code du Travail).

Aucune somme ne peut être exigée du stagiaire avant expiration de ce délai (Article L. 6353-6 du Code du Travail).

Annulation par l'ERFAN Pays de la Loire

L'ERFAN Pays de la Loire se réserve le droit d'annuler toute formation en cas de force majeure (manque de stagiaires, maladie de son consultant formateur, ...) sans dédommagement, ni pénalité versée au client. Le client pourra alors choisir une autre date de formation ou annuler sa commande sans pénalités. Dans ce dernier cas, le client sera remboursé des sommes déjà réglées.

L'ERFAN Pays de la Loire ne pourra être tenu responsable des frais engagés par le client ou préjudices consécutifs à l'annulation d'une formation ou à son report à une date ultérieure.

Tarifs

Les prix s'entendent nets, l'ensemble des prestations de formation de l'ERFAN Pays de la Loire ne sont pas soumises à TVA conformément aux dispositions de l'article 261-4 du CGI.

Conditions de Paiement

Toute formation commencée est dûe en totalité.

Toutes les factures émises par l'ERFAN Pays de la Loire sont payables comptant et sans escompte, à réception de la facture.

- Un ou plusieurs chèques d'acompte correspondant à 30% du coût de la formation complète sont versés lors de l'inscription définitive lors de l'envoi du dossier complet par la poste.

- Le paiement du solde complet est dû au plus tard dans les 30 jours après le premier jour de formation en un ou plusieurs chèques (avec indication de la date d'encaissement souhaitée).

Pour tout retard de paiement à l'échéance l'ERFAN Pays de la Loire se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et donc de ne pas donner l'accès aux évaluations terminales.

Tout retard de paiement, au-delà des trois mois après le début de la formation, entraînera de plein droit le paiement d'intérêts de retard correspondant à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur (Taux d'intérêts en vigueur) par envoi d'un courrier avec accusé de réception.

Dans la mesure où l'ERFAN Pays de la Loire édite une convention de formation pour l'action commandée, il appartient au client de vérifier l'imputabilité de celle-ci.

Le client s'engage à notifier à l'ERFAN Pays de la Loire toute éventuelle délégation auprès d'un OPCO ou autre financeur de formation.

Il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;

- de l'indiquer lors de son inscription ;

- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

- de fournir un ou plusieurs chèques d'acompte de 30% du coût de la formation complète lors de l'inscription définitive lors de l'envoi du dossier complet par la poste (il ne sera pas débité en cas de prise en charge par l'OPCO dans les 30 jours après le premier jour de formation)

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, la différence restera à la charge du client. En cas de non-paiement par l'OPCO, pour quelque motif que ce soit, le client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

Dans ce cas, et en cas de non paiement de la part du client dans les délais indiqués, le chèque de caution sera encaissé et le client devra payer le solde complet.

Tout retard de paiement, au-delà des trois mois après le début de la formation, entraînera de plein droit le paiement d'intérêts de retard correspondant à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur (Taux d'intérêts en vigueur).

Procédure en cas de non paiement

- Si non paiement des 30% avant l'inscription

▸ relance par le Coordinateur Administratif de l'ERFAN Pays de la Loire pour confirmer l'inscription avec rappel des présentes CGV.

- Si non paiement des 30% avant début formation :

- relance par le Coordinateur Administratif de l'ERFAN Pays de la Loire pour confirmer l'inscription avec rappel des présentes CGV.
 - Si non paiement des 100% au bout d'un mois de formation :
 - relance par le Coordinateur Administratif de l'ERFAN Pays de la Loire pour continuer la formation avec rappel des présentes CGV.
 - Si non paiement des 100% au bout de deux mois de formation (fin d'année civile)
 - relance par le Directeur de l'ERFAN Pays de la Loire avec les élus de la LNPDL en copie, avant arrêt de la formation avec rappel des présentes CGV.
 - Si non paiement des 100% au bout de 3 mois de formation
 - Arrêt de la formation prononcé par le Président et le Directeur de l'ERFAN Pays de la Loire.
- Les conditions de paiement restent à honorer.

Conditions restrictives

L'ERFAN Pays de la Loire se réserve le droit :

- De refuser toute inscription de la part d'un client pour motif légitime et non discriminatoire,
- D'exclure à tout moment tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement aux présentes conditions générales de vente,
- D'exclure tout participant qui aurait procédé à de fausses déclarations lors de l'inscription et ce, sans indemnités.

Informatique et libertés

Conformément à l'article 6 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifié par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, les informations qui vous sont demandées sont nécessaires au traitement de votre inscription et sont destinées aux services de l'ERFAN Pays de la Loire. Vous pouvez accéder à ces informations et en demander la rectification en vous adressant à l'ERFAN Pays de la Loire par mail ou par voie postale :

Maison des Sports
44 rue Romain Rolland
44100 NANTES

Nos adresses peuvent faire l'objet d'une cession, d'une location ou d'échange à d'autres sociétés. Si vous ne souhaitez pas être destinataire de leurs documents, merci de nous le signaler.

Référence commerciale

Le client autorise à faire figurer le nom et/ou le logo du client sur une liste de références commerciales, notamment sur le site internet.

Litige

Les droits et obligations des deux parties liées par la convention de formation sont régis par la législation française. Pour toutes les contestations relatives à son interprétation ou son exécution, les parties acceptent de se soumettre à la juridiction des Tribunaux de Toulouse.